

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du JEUDI 24 MARS 2022 à 18h00

Date de convocation : 17 MARS 2022

Délibération
N°C2022_93

Membres en exercice :	76
Votants :	66
Suffrages exprimés :	66
Pour :	66
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : DURAND Viviane

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; COMBES Georges ; COURTIEL Aurélie ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DELFOUR Grégory ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FAGES Gilles ; FAURE Lydie ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JANSANA Jean-Marc ; LAPALU Christian ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : HERNANDEZ Joël ; MALQUIER Bertrand

EXCUSES : BASTIE Yves ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; DARAUD Jean-François ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; PINET Marie-Christine ; RENAULT Régine ; RIVEL Jean-Luc ; VICO Alain

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibération C2022_48 à C2022_59) ; MALQUIER Bertrand (délibération C2022_41) ; MONTAGNIER André-Luc (délibération C2022_48 à C2022_59) ; MOULY Didier (délibération C2022_48 à C2022_59) ; JULES Jean-Claude (délibération C2022_41) ; PY Michel (délibération C2022_41) ; VERGNES Magali (délibération C2022_94)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ALDEBERT Didier ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; CODORNIU Didier ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; JAMMES Michel ; LENOIR Alexia ; LOÏS Lydie ; PECH Olivier ; RAPINAT Evelyne ; THIVENT Viviane ;

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (jusqu'à la délibération C2022_47 et à partir de la délibération C2022_60) ; HERNANDEZ (à partir de la délibération C2022_48) ; JULES Jean-Claude (à partir de la délibération C2022_42) ; MONTAGNIER André-Luc (jusqu'à la délibération C2022_47 et à partir de la délibération C2022_60) ; PY Michel (à partir de la délibération C2022_42) ; VERGNES Magali (jusqu'à la délibération C2022_53 et à partir de la délibération C2022_55)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Culture

OBJET : CULTURE - AFFAIRES JURIDIQUES – Convention de mise à disposition de l'équipement culturel « AMPHORALIS » du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération à l'EPCC NarboVia

N°C2022_93

En application de l'article L1321-1 du code général des collectivités locales, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. Cette mise à disposition est constatée par procès-verbal contradictoire.

Par arrêté N°R76-2020-01-27-007 du Préfet de Région Occitanie en date du 27 janvier 2020, le Préfet de Région Occitanie a procédé à la création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle NarboVia à compter du 1^{er} février 2020.

Dans le cadre de ses compétences, le « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » exerce la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Le Grand Narbonne a bénéficié par procès-verbal du 7 octobre 2013 modifié par le procès-verbal du 27 novembre 2018 de la mise à disposition par la Commune de Sallèles d'Aude du Musée AMPHORALIS et des biens meubles qui y sont rattachés.

Compte-tenu de la création de l'EPCC NarboVia à compter du 1^{er} février 2020, et conformément aux statuts de cet établissement, il convient de mettre à disposition de l'EPCC le Musée AMPHORALIS et les biens meubles qui lui sont rattachés.

Par délibération du Conseil communautaire n°C2020_271 du 27 novembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé le procès-verbal de mise à disposition constatant la mise à disposition de l'EPCC NarboVia du Musée AMPHORALIS et des collections par le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération.

L'EPCC Narbo Via ayant souhaité courant 2021 préciser le cadre de cette mise à disposition, un travail partenarial entre les services de l'EPCC et les services du Grand Narbonne a conduit à l'élaboration du projet de convention de mise à disposition figurant en annexe.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver la convention de mise à disposition à l'EPCC NarboVia du Musée AMPHORALIS et des collections par le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, telle que ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention

Pièce jointe à la délibération :

Convention de mise à disposition à l'EPCC NarboVia

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 4/4/2022
et de sa publication
le : 4/4/2022**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

